

CONVENTION D'INDEMNISATION ET DE RECOURS DES SINISTRES IMMEUBLE (IRSI)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA348	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1193,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 17/03/2025 au 18/03/2025
- Du 02/06/2025 au 03/06/2025
- Du 04/12/2025 au 05/12/2025

OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs de la convention IRSI
- Découvrir son champ d'application et ses dispositions spécifiques
- Gérer les sinistres dégâts des eaux et incendie dans le cadre de cette convention

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Étude et analyse de cette convention par un expert. Mise en situation sur la base de cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Dispositions générales

1. Champ d'application – sinistres incendie et dégât des eaux
2. Notions à connaître : local, tranche de dommages et assureur gestionnaire
3. Dispositions spécifiques pour la recherche de fuite

B. Gestion des sinistres pour les dommages matériels inférieurs à 1.600 euros HT par local

1. Prise en charge des dommages matériels et règlement des dommages immatériels
2. Action en remboursement et recours

C. Gestion des sinistres pour les dommages matériels compris entre 1.600 et 5.000 € HT

1. Prise en charge des dommages matériels et règlement des dommages immatériels
2. Recours et barème de responsabilité
3. Action en remboursement

D. Modalités d'expertise

1. Expertise unique et modalités de mise en oeuvre
2. Expertise amiable contradictoire : Quand doit-elle être réalisée ?

E. Litiges entre assureurs

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

chargés d'indemnisation sinistres MRH - MRP - MRI

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1193,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 03/11/2025 à 03:13